



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2016

**PRESENTS** : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Jean-Claude DESRUES, Priscillia ARVIN-BEROD, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Sophie JUELLE, Jessica BRETON.

**ABSENTS excusés** : Philippe LEGOUX qui a donné pouvoir à Stéphanie PERNOD, Jean LABROUSSE qui a donné pouvoir à Pierre BESSY.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Florence ENCINAS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 15 décembre 2015**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 28 janvier 2016**

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **1 / Mise en place de la vidéo-surveillance sur la voie publique**

Devant la hausse des cambriolages ou d'actes d'incivilité, le conseil municipal est favorable à la mise en place d'une vidéo surveillance et valide le principe pour une étude diagnostique qui sera confiée à la gendarmerie. Au terme de cette étude en besoin et en budget (achat, pose et entretien), le conseil décidera de la mise en place ou non d'un tel dispositif. Néanmoins, le conseil autorise Monsieur le Maire a demandé des subventions auprès de l'Etat pour son éventuelle installation.

Si la hausse des faits constatés par les gendarmes est importante en proportion (+34% en un an), M. Claude JOND précise qu'il faut relativiser ce pourcentage car, ramené en chiffres, cela donne 47 faits en un an. Monsieur le Maire confirme que le nombre de problèmes reste limité par rapport à bien d'autres communes, mais il explique que la vidéo surveillance les ferait encore baisser et que cela aiderait aussi la gendarmerie dans ses différentes enquêtes et recherches, même pour des faits qui ne se seraient pas déroulés à Praz.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2 / Demande de subvention pour réalisation de logements sociaux**

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire a demandé des subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région pour l'acquisition du terrain derrière l'église voué en partie à du logement social.

*Approuvé à l'unanimité*

## **3 / Demande d'avances de subventions**

Comme chaque année, ces demandes d'avances de subvention concernent l'Office de Tourisme et l'OGEC de l'école maternelle. En attendant le vote des subventions globales en mars, ces deux associations ont besoins de fond pour fonctionner en début d'année. Il est proposé pour l'Office de tourisme un versement de 223 000 €, soit 50% du budget globale et un versement de 6000 € pour la trésorerie de l'OGEC.

*Approuvé à l'unanimité*

## **4 / Partenariat sportif de haut niveau**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire Yann Jaccaz à signer la convention de partenariat sportif de haut niveau avec Adrien BOUARD, skieur de bosses, qui évolue maintenant en Coupe du Monde.

*Approuvé à l'unanimité*

## **5 / Groupement de commandes**

Il est demandé au Conseil que Monsieur le Maire puisse reconduire les groupements de commandes avec les communes voisines afin d'avoir de meilleurs prix auprès de certains fournisseurs.

*Approuvé à l'unanimité*

## **6 / Plan de protection des zones humides**

Monsieur Pierre BESSY demande l'autorisation du lancement d'un plan de gestion des zones humides proposé par « ASTERS » pour élaborer un référencement de ces zones sur le territoire pralin, une information et un plan d'action et d'entretien des zones répertoriées. L'action bénéficiera d'une aide de 80% de la dépense.

*Approuvé à l'unanimité*

## **7 / Statuts CCPMB**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver une modification des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour la compétence concernant la politique du logement et du cadre de vie (OPAH) engagé, jusqu'à présent par le Syndicat Mixte.

*Approuvé à l'unanimité*

## **8 / Convention avec le conseil Départemental pour la bibliothèque**

Afin que la bibliothèque praline acquière la catégorie « bibliothèque niveau 3 » (au lieu du statut actuel de « point lecture ») - qui lui permettrait d'obtenir des subventions, des soutiens matériels et des formations pour les bénévoles - il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention qui lie la mairie à « Savoie Biblio ». Cet avenant précise que la commune aura comme objectif le passage en niveau 3 sous condition de former au moins deux de ses bénévoles auprès de Savoie Biblio, ce qui représente 7 journées de formation initiale (non consécutifs).

Monsieur le Maire et Mme Carine DUNAND ont rencontré deux responsables de la bibliothèque qui sont favorables à ces évolutions et doivent définir qui pourrait aller se faire former. Les élus profitent de ce sujet pour remercier les bénévoles pour le temps passé à animer la bibliothèque. Ils regrettent qu'il n'y ait pas plus d'abonnés alors que le nombre de nouveautés annuelles dépassent les 200 livres.

*Approuvé à l'unanimité*

## **9 / Modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Pour déposer rapidement un permis de construire derrière l'église, et pour ne pas attendre la révision générale du PLU, il faut mettre en place une procédure simplifiée pour modifier des points qui concernent le futur aménagement du centre du village. Les parcelles concernées sont : AU.A n°6 et AU.An°10. Il s'agit de déplacer l'emplacement réservé de la future route, mais aussi changer la hauteur maximale des futures constructions.

Ces modifications ne nécessitent pas d'enquête publique, mais d'une mise à disposition du projet auprès de la population.

*Approuvé à l'unanimité*

## **10 / Restes à réaliser**

Cela concerne les restes à réaliser 2015 à reporter sur l'exercice 2016 pour le budget eau et assainissement avec un montant de 14 000.00 € et pour le budget principal pour un montant de 1 403 228.55 €. Il est donc demandé au Conseil que Monsieur le Maire Yann Jaccaz soit autorisé à poursuivre ces recouvrements.

*Approuvé à l'unanimité*

## **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

## **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

## **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

## **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Plantes invasives :**

Monsieur Pierre BESSY présente le programme du Contrat de Rivière pour lutter contre les plantes invasives. Cela concerne, à Praz, la renoué du Japon. Des propositions d'actions sont faites, notamment la pose de bâches près de l'Arly, dans le secteur des Varins, afin d'essayer d'étouffer les plantes après une coupe. Cela n'est pas esthétique, mais efficace a priori. Les élus approuvent le principe et valident la pose de panneaux explicatifs sur le problème afin de sensibiliser le public.

**Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h25.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 28 JANVIER 2016 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 28 JANVIER 2016.**

**Signé par Florence ENCINAS, secrétaire de séance.**

